

AB AUTO SERVICE
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 100 euros
Siège Social : 19 boulevard de l'Atelier
66240 ST ESTEVE
RCS PERPIGNAN N° 893 477 091

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre
Et le 5 Novembre
A 18 Heures 30,

Mr PARISI David demeurant à SAINT ESTEVE (66240) - 19 boulevard de l'Atelier, actionnaire unique de la société AB AUTO SERVICE, Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle, au capital de 100 Euros, dont le siège social est à SAINT ESTEVE (66240) - 19 boulevard de l'Atelier, immatriculé sous le numéro 893 477 091 au Registre du Commerce et des Sociétés, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de liquidation ;
- Quitus au liquidateur ;
- Clôture de la liquidation ;
- Décision de radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- Pouvoirs pour formalités.

Première résolution : approbation des comptes de liquidation

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport, approuve les comptes de liquidation arrêtés au 05 novembre 2024, lesquels font apparaître un solde de liquidation de zéro € (0€).

Deuxième résolution : quitus au liquidateur

L'associé unique donne quitus entier, définitif et sans réserve à Mr PARISI David pour l'exécution de son mandat de liquidateur et le décharge de son mandat.

Troisième résolution : clôture de la liquidation

L'associé unique constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Quatrième résolution : radiation de la société

En conséquence, l'associé unique décide la radiation de la société **AB AUTO SERVICE** du Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan.

Cinquième résolution : pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique Mr PARISI David

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Parisi', with a long horizontal stroke extending to the right.